



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Centrales d'EDF

Question au Gouvernement n° 2235

Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Paul Mercieca.

M. Paul Mercieca. Monsieur le ministre de l'industrie, nous venons d'apprendre par voie de presse qu'EDF envisage de fermer, des cette annee, neuf centrales thermiques classiques sur cinquante fonctionnant au charbon, au fioul ou au gaz.

Seraient concernees les unites de Cordemais en Loire-Atlantique, de Pont-sur-Sambre dans le Nord et de Vitry-sur-Seine en region parisienne, qui sont actuellement couplees au reseau, ainsi que six tranches, deja retirees de l'exploitation en 1995, mais qui pouvaient etre remises en route dans un delai de six a huit mois.

Ces informations inquietent a juste titre les employes d'EDF, les syndicats et les elus des regions concernees. Une operation ville morte a eu lieu a Pont-sur-Sambre.

La centrale de Vitry-sur-Seine fournit de l'energie electrique pour l'Ile-de France, car seulement 8 % des besoins en electricite sont produits dans la region. Si Vitry ferme, plusieurs centaines d'emplois sont menaces et la securite de l'approvisionnement en electricite de la region parisienne risque d'etre compromise.

Deja le 30 janvier, la rupture d'un cable alimentant l'Ouest parisien a entraine une panne de courant, qui a prive d'electricite durant plusieurs heures pres de 100 000 foyers de Paris et de la banlieue.

Le transport d'electricite sur de grandes distances est un facteur de fragilite, d'atteinte au cadre de vie.

Certes, les centrales thermiques classiques implantees dans des regions a forte urbanisation doivent fonctionner en preservant l'environnement. C'est indispensable. D'ailleurs, EDF a realise des efforts notables dans ce domaine. Mais on peut aller plus loin en utilisant les techniques modernes, par exemple en installant des unites de desulfuration du charbon.

Monsieur le ministre, mes questions sont les suivantes.

N'est-il pas anormal de fermer des centrales en bon etat de fonctionnement et deja amorties pour faire notamment de la place aux installations de cogeneration appartenant au prive ?

En fermant ces centrales thermiques classiques, EDF a-t-elle l'intention, abandonnant la diversification de la production d'electricite, de se lancer dans le tout nucleaire, ce qui serait prejudiciable a l'interet de notre pays ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications. Non ! Monsieur le depute, EDF fait une chose simple: elle remplit ses missions de service public, qui consistent a produire de l'electricite au moindre cout et a assurer la securite ! Comme toutes les entreprises publiques, elle satisfait aux obligations qui sont les siennes.

A l'heure actuelle, la production d'electricite est de 457 ou 458 terawattheures, dont 21 d'origine thermique.

Dans la mesure ou l'accroissement de l'electricite s'est beaucoup ralenti, le taux de production d'electricite d'origine nucleaire disponible est tres important. Il est donc naturel qu'EDF reorganise l'ensemble de sa capacite de production, a la fois pour assurer la meilleure productivite de l'outil et pour faire face a l'ajustement necessaire entre l'offre et la demande.

M. Christian Bataille. Vous privatisez !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications. Le processus ne date pas d'aujourd'hui. Des 1994, EDF s'est engagee dans une politique qui s'est traduite par la fermeture de dix-sept tranches de

production d'électricité d'origine thermique représentant 6 000 megawatts. En 1997, ce sont 1 000 megawatts supplémentaires qui seront concernés par le plan de restructuration destiné à adapter la production aux besoins de la consommation.

Il est vrai qu'EDF proposera, lors d'un conseil d'administration qui se tiendra au mois de juin prochain, un plan d'adaptation de son outil de production d'électricité d'origine thermique, mais des discussions avec les organisations syndicales auront été engagées avant.

Il est effectivement envisagé de mettre définitivement à l'arrêt un certain nombre de tranches. Toutefois, EDF accompagnera ces fermetures de compensations importantes afin qu'elles n'aient pas de conséquences sur l'emploi et sur les situations économiques locales. Une solution sociale sera proposée.

M. Christian Bataille. Vous privatisez sans le dire !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Il ne sert à rien de crier, monsieur Bataille ! Écoutez ma réponse et vous en saurez plus !

Il sera proposé à chacun des agents de l'EDF une solution personnelle de nature à concilier ses souhaits et les besoins d'EDF.

M. Paul Mercieca. Que faites-vous à Vitry ?

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. En tout état de cause, EDF est en train d'adapter tranquillement ses moyens de production pour faire face à la demande.

M. Christian Bataille. En privatisant !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. C'est ce qui lui permet à la fois d'engager le plan d'aménagement et de réduction du temps de travail qui a été proposé aux salariés, d'envisager l'embauche de 15 000 jeunes dans les prochaines années, d'améliorer sa compétitivité pour gagner des marchés au sein de l'espace européen et, enfin - et c'est très important - de réduire de manière substantielle ses tarifs,...

M. Maxime Gremetz. Et de diminuer les emplois !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. ... ce qui constitue un avantage pour tous les consommateurs de ce pays. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Paul Mercieca.

M. Paul Mercieca. Monsieur le ministre de l'industrie, nous venons d'apprendre par voie de presse qu'EDF envisage de fermer, dès cette année, neuf centrales thermiques classiques sur cinquante fonctionnant au charbon, au fioul ou au gaz.

Seraient concernées les unités de Cordemais en Loire-Atlantique, de Pont-sur-Sambre dans le Nord et de Vitry-sur-Seine en région parisienne, qui sont actuellement couplées au réseau, ainsi que six tranches, déjà retirées de l'exploitation en 1995, mais qui pouvaient être remises en route dans un délai de six à huit mois.

Ces informations inquiètent à juste titre les employés d'EDF, les syndicats et les élus des régions concernées. Une opération ville morte a eu lieu à Pont-sur-Sambre.

La centrale de Vitry-sur-Seine fournit de l'énergie électrique pour l'Île-de-France, car seulement 8 % des besoins en électricité sont produits dans la région. Si Vitry ferme, plusieurs centaines d'emplois sont menacés et la sécurité de l'approvisionnement en électricité de la région parisienne risque d'être compromise.

Déjà le 30 janvier, la rupture d'un câble alimentant l'Ouest parisien a entraîné une panne de courant, qui a privé d'électricité durant plusieurs heures près de 100 000 foyers de Paris et de la banlieue.

Le transport d'électricité sur de grandes distances est un facteur de fragilité, d'atteinte au cadre de vie.

Certes, les centrales thermiques classiques implantées dans des régions à forte urbanisation doivent fonctionner en préservant l'environnement. C'est indispensable. D'ailleurs, EDF a réalisé des efforts notables dans ce domaine. Mais on peut aller plus loin en utilisant les techniques modernes, par exemple en installant des unités de désulfuration du charbon.

Monsieur le ministre, mes questions sont les suivantes.

N'est-il pas anormal de fermer des centrales en bon état de fonctionnement et déjà amorties pour faire notamment de la place aux installations de cogénération appartenant au privé ?

En fermant ces centrales thermiques classiques, EDF a-t-elle l'intention, abandonnant la diversification de la

production d'électricité, de se lancer dans le tout nucléaire, ce qui serait préjudiciable à l'intérêt de notre pays ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Non ! Monsieur le député, EDF fait une chose simple : elle remplit ses missions de service public, qui consistent à produire de l'électricité au moindre coût et à assurer la sécurité ! Comme toutes les entreprises publiques, elle satisfait aux obligations qui sont les siennes.

À l'heure actuelle, la production d'électricité est de 457 ou 458 terawattheures, dont 21 d'origine thermique.

Dans la mesure où l'accroissement de l'électricité s'est beaucoup ralenti, le taux de production d'électricité d'origine nucléaire disponible est très important. Il est donc naturel qu'EDF reorganise l'ensemble de sa capacité de production, à la fois pour assurer la meilleure productivité de l'outil et pour faire face à l'ajustement nécessaire entre l'offre et la demande.

M. Christian Bataille. Vous privatisez !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Le processus ne date pas d'aujourd'hui. Dès 1994, EDF s'est engagée dans une politique qui s'est traduite par la fermeture de dix-sept tranches de production d'électricité d'origine thermique représentant 6 000 mégawatts. En 1997, ce sont 1 000 mégawatts supplémentaires qui seront concernés par le plan de restructuration destiné à adapter la production aux besoins de la consommation.

Il est vrai qu'EDF proposera, lors d'un conseil d'administration qui se tiendra au mois de juin prochain, un plan d'adaptation de son outil de production d'électricité d'origine thermique, mais des discussions avec les organisations syndicales auront été engagées avant.

Il est effectivement envisagé de mettre définitivement à l'arrêt un certain nombre de tranches. Toutefois, EDF accompagnera ces fermetures de compensations importantes afin qu'elles n'aient pas de conséquences sur l'emploi et sur les situations économiques locales. Une solution sociale sera proposée.

M. Christian Bataille. Vous privatisez sans le dire !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Il ne sert à rien de crier, monsieur Bataille ! Écoutez ma réponse et vous en saurez plus !

Il sera proposé à chacun des agents de l'EDF une solution personnelle de nature à concilier ses souhaits et les besoins d'EDF.

M. Paul Mercieca. Que faites-vous à Vitry ?

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. En tout état de cause, EDF est en train d'adapter tranquillement ses moyens de production pour faire face à la demande.

M. Christian Bataille. En privatisant !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. C'est ce qui lui permet à la fois d'engager le plan d'aménagement et de réduction du temps de travail qui a été proposé aux salariés, d'envisager l'embauche de 15 000 jeunes dans les prochaines années, d'améliorer sa compétitivité pour gagner des marchés au sein de l'espace européen et, enfin - et c'est très important - de réduire de manière substantielle ses tarifs,...

M. Maxime Gremetz. Et de diminuer les emplois !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. ... ce qui constitue un avantage pour tous les consommateurs de ce pays. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Mercieca Paul](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2235

Rubrique : Énergie

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 1997, page 1124

Réponse publiée le : 20 février 1997, page 1124

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 20 février 1997